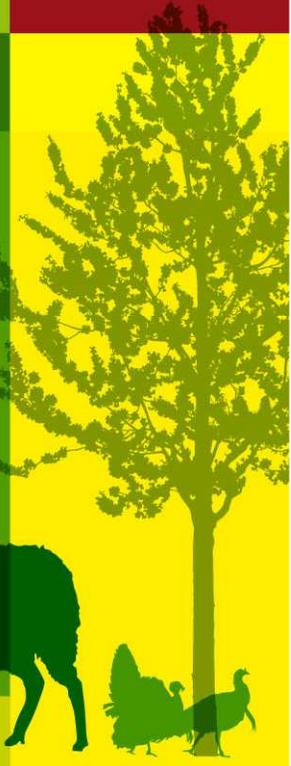
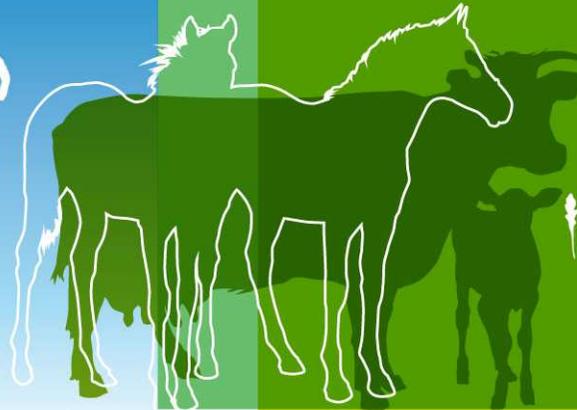
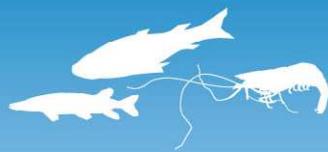


Conseil spécialisé Céréales

07 janvier 2014

Projet de programme d'aide

Programme de soutien à l'amélioration du taux de protéine des blés tendres

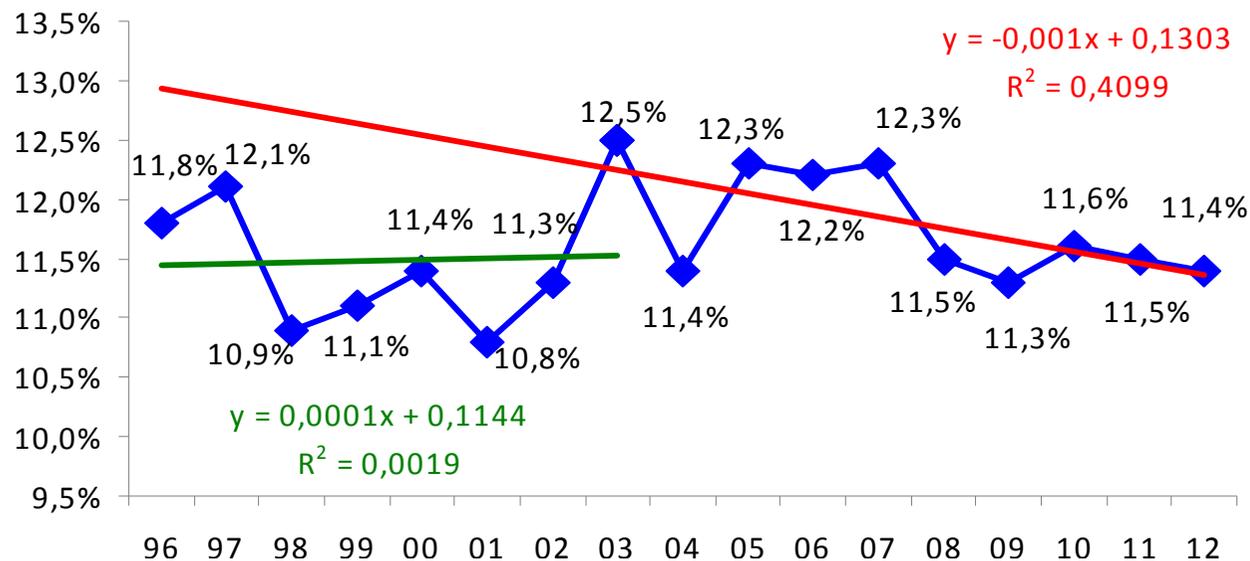


Direction Filières et International
Unité Expérimentation

Contexte du programme

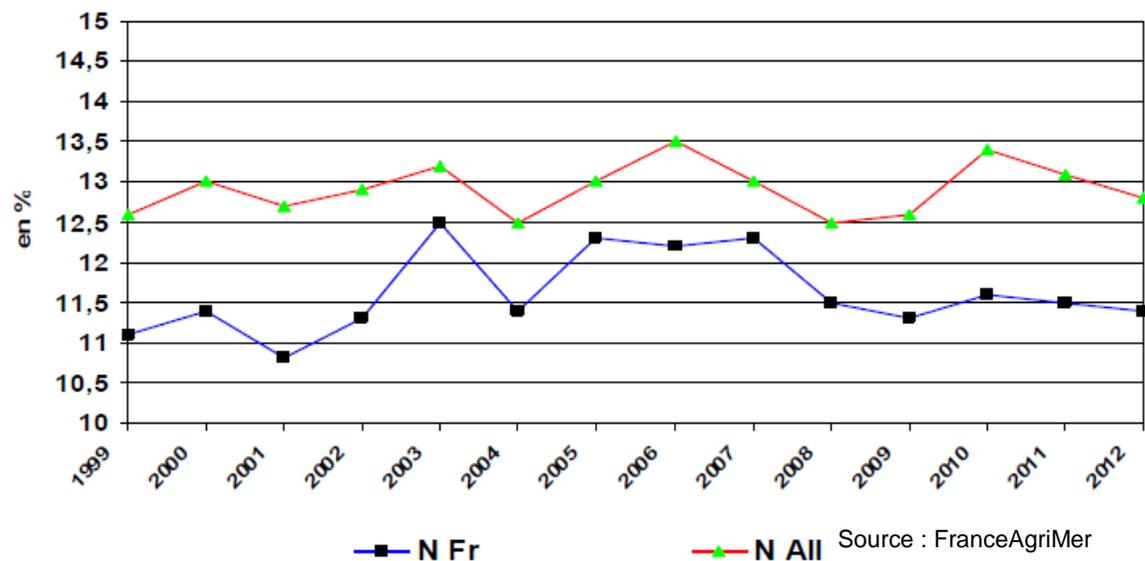
Une baisse de la teneur moyenne en protéine dans les blés français

Teneur moyenne annuelle en protéines dans les blés tendres français



La teneur moyenne en protéine dans les blés français inférieure à celle des pays voisins

Comparaison de l'évolution de la teneur en protéine dans les blés français et allemands



Des teneurs en protéine trop faible entraînant des problèmes d'accès au marché

Un taux de protéines minimal de 11,5% sur la plupart des destinations export

Spécifications clés	Algérie	Maroc	Tunisie	Liban	Yémen	Egypte	Soudan	Libye	Iran	Irak	Jordanie	Arabie
Protéine (%)	11 à 10,5	11,5 / 12	11,5	-	10,75	11,5 à 11	11,5	11,5	11	12	12,5 à 12	12,5 à 12
PS (kg/hl)	78 à 77	78	78 à 75	75	77	77 à 76	75	76 / 78	78	78	71	77
% Humidité (Max)	14 à 14,5	13,5	14 à 15	14	13	13 à 13,5	12,5 à 13	13	13,5	12 à 13,5	13 à 13,5	13 à 14
% Gluten Humide	-	-	-	-	22	-	25	27	28	28 à 26	-	26
Hagberg (s)	240 à 230	250	250	180	250	200	250	250 / 300	250	280 à 250	250	250



Objectifs du programme :

- Soutenir et améliorer les actions mises en œuvre par les organismes collecteurs déclarés en vue de répondre à l'objectif 10 de la stratégie élaborée par le Conseil Spécialisé Céréales de FranceAgriMer :
Améliorer la protéine des blés français en quantité et qualité.
- Apporter un soutien financier aux organismes collecteurs déclarés dans l'investissement de matériels de mesure rapide des teneurs en protéine dans les grains entiers de blé tendre,
- Favoriser et améliorer le conseil et la diffusion des bonnes pratiques agronomiques auprès des exploitants agricoles.



Conditions liées aux investissements éligibles

► **Le contrôle du taux de protéine des grains collectés**

- ✓ Investir dans du matériel de mesure de la teneur en protéine des grains de blés tendres,
 - ⇒ *Sont exclus les frais d'installation des équipements : main d'œuvre, frais de transport et livraison.*

- ✓ Faire contrôler les calibrations et effectuer une maintenance de l'équipement au moins une fois par an, soit par un réseau d'utilisateurs, soit par un prestataire répondant aux mêmes compétences.

► L'amélioration de la teneur en protéine au champ

- ✓ Informer les producteurs des résultats des mesures correspondants aux lots livrés à chaque mesure effectuée,
- ✓ Participer à l'amélioration de la qualité et de la quantité de la protéine des blés tendres par des actions de diffusion et de communication des bonnes pratiques agronomiques auprès des exploitants agricoles.

► **Contribution à l'amélioration de la connaissance des teneurs en protéine**

- ✓ Participer à la connaissance de l'évolution de la teneur en protéine, en s'engageant à transmettre à FranceAgriMer des données d'analyses moyennes pour une période annuelle donnée pendant 5 campagnes céréalières successives,
- ✓ S'engager à répondre aux questionnaires d'enquêtes sur la qualité technologique émis par FranceAgriMer.



Montant et durée du dispositif

La subvention entre dans le cadre des aides de minimis :

plafonnée à 200 000 € sur une période de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux qui précèdent

Le taux de financement par FranceAgriMer est fixé à :

- 25% de l'investissement éligible réalisé :
L'assiette de l'aide est constituée par les coûts hors taxe des investissements,
- Un montant maximum de 10 000 € par collecteur sur la durée du programme.

Le dispositif s'applique jusqu'au 31 décembre 2016.



Merci de votre attention